



**Acquisition d'un kit motopompe de protection incendie respectant l'ensemble des prescriptions réglementaires.**

**Ma maison est-elle menacée par un incendie ?**

**Au regard des obligations, légales de débroussaillage, je le vérifie...**

**Autodiagnostic**

Face aux risques naturels, la réduction de la vulnérabilité vise à protéger les personnes, les biens et les activités des conséquences négatives des phénomènes naturels. L'objectif du diagnostic simplifié de vulnérabilité est de vous permettre de rédiger une attestation permettant de valider l'état « débroussaillé » conforme aux mesures des obligations légales de débroussaillage. Ainsi, le propriétaire sera en mesure d'y remédier et pourra prétendre à une aide pour l'acquisition d'un kit motopompe de protection incendie.

# 1

Je fais le diagnostic de vulnérabilité de mon habitation.

---

## La végétation

---

1 // Le débroussaillage est réalisé sur 50 mètres autour de ma maison (ou 100 mètres en cas de prescriptions particulières).

 oui non

2 // Des bouquets d'arbres distants de moins de 5 mètres les uns des autres sont présents sur ma propriété.

 oui non

3 // Des arbres sont plantés à moins de 3 mètres des façades de mon habitation ou surplombent sa toiture.

 oui non

4 // Des haies d'arbres très inflammables (cyprès, mimosa, pyracantha, laurier amande, laurier tin, bambous,...) sont plantés à proximité de mon habitation.

 oui non

5 // Des pare-vues en canisses, des palissades en bois ou en plastique sont implantés à proximité de mon habitation.

oui

non

---

6 // La toiture et les gouttières sont nettoyées au moins une fois par an.

oui

non

---

## 2 L'accessibilité

7 // Les voies d'accès à mon habitation sont débroussaillées (bande de 10 mètres de largeur de part et d'autre de la voie d'accès).

oui

non

---

8 // Je peux faire le tour de ma maison en voiture. A enlever

oui

non

---

9 // Je peux croiser mon voisin en voiture.

oui

non

---

## 3 Point d'eau

10 // Je possède une piscine ou un bassin sur mon terrain.

oui

non

---

11 // Cette piscine ou ce bassin a une contenance d'au moins 15 mètres cubes.

oui

non

---

# 4 Je me renseigne

Les PPRIF dans les Bouches-Du-Rhône:



Les OLD, c'est quoi?



La réglementation des OLD



# 5 Présentation des OLD

(vidéos)

- Se protéger du feu.



- Débroussailler c'est quoi?



- Qui débrousaille et quand?



- Comment débroussailler?



- Ou débroussailler?

